



## Commune de Vulliens

### Election du Syndic Législature 2026-2031, 1<sup>er</sup> tour

### Procès-verbal d'élection tacite

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste « Entente communale », comprenant le nom d'une personne candidate, a été déposée dans les délais légaux, soit au plus tard le mardi 7 avril 2026 à 12 heures précises,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- que le nombre de candidat (1) est égal à celui de siège à pourvoir (1)

#### PROCLAME

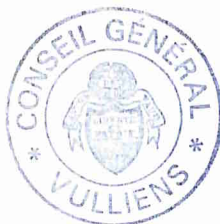
**Monsieur Gaël Manigley**, né le 24.01.1978, originaire d'Oron, domicilié au chemin Les Jordils 2, 1085 Vulliens, **élu tacitement Syndic de Vulliens, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2026**, pour la législature 2026-2031.

Et constate que le scrutin populaire prévu le 26 avril 2026 est par conséquent annulé.

Au nom du bureau électoral :

Le président :

Yann Perret



La secrétaire :

Caroline Dutoit

Vulliens, le 7 avril 2026